# FICHE REVISION ARRET Société KPMG et autres

L'arrêt CE, Ass., 24 mars 2006, Société KPMG et autres est une décision significative du Conseil d'État français, qui aborde la question de la responsabilité des autorités administratives dans le cadre de la régulation des professions et des normes comptables.

#### Contexte de l'affaire :

L'affaire concerne la société KPMG, ainsi que d'autres entreprises de services comptables, qui ont contesté la légalité d'une circulaire administrative émise par l'Autorité des normes comptables (ANC). Cette circulaire imposait des obligations supplémentaires aux experts-comptables concernant la vérification des comptes et la conformité aux normes comptables en vigueur.

Les sociétés requérantes soutenaient que ces exigences étaient excessives et allaient au-delà des prérogatives de l'ANC, créant des contraintes financières et administratives injustifiées pour les professionnels du secteur. Elles ont donc demandé l'annulation de cette circulaire pour excès de pouvoir.

### Problème juridique:

La question principale était de déterminer si la circulaire contestée respectait les limites de compétence de l'ANC et si les mesures qu'elle imposait étaient justifiées et proportionnées au regard des exigences légales et réglementaires en matière de comptabilité.

## Décision du Conseil d'État :

Le Conseil d'État a annulé la circulaire, estimant qu'elle dépassait les pouvoirs de l'ANC et imposait des obligations qui n'étaient pas conformes au cadre légal existant. Le Conseil a souligné que l'ANC devait respecter les principes de légalité et de proportionnalité dans l'exercice de ses prérogatives, et que les mesures adoptées ne pouvaient pas créer de charges excessives pour les professionnels.

### Portée de l'arrêt :

- Limites des compétences de l'autorité administrative : L'arrêt rappelle que les autorités administratives doivent agir dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues par la loi. Toute mesure adoptée en dehors de ces limites peut être considérée comme illégale.
- 2. **Principe de légalité et de proportionnalité** : Le Conseil d'État réaffirme que les mesures prises par les autorités administratives doivent respecter le principe de

- proportionnalité, c'est-à-dire qu'elles doivent être adaptées, nécessaires et ne pas imposer des charges disproportionnées aux professionnels concernés.
- 3. Protection des professionnels : Cette décision constitue une protection importante pour les entreprises et les professionnels face à des régulations administratives jugées excessives. Elle souligne la nécessité d'un équilibre entre la régulation et la liberté d'exercice des professions.
- 4. Clarification des responsabilités des autorités : L'arrêt clarifie les responsabilités des autorités en matière de régulation, indiquant qu'elles ne peuvent pas imposer des exigences qui dépassent celles prévues par la loi ou les normes en vigueur, garantissant ainsi un cadre normatif stable et prévisible pour les professionnels.

### Conclusion:

L'arrêt CE, Ass., 24 mars 2006, Société KPMG et autres est une décision marquante qui souligne l'importance du respect des limites de compétence des autorités administratives en matière de régulation des professions. Il rappelle également la nécessité d'assurer un équilibre entre régulation et liberté d'exercice, tout en protégeant les professionnels contre des charges excessives et en garantissant le respect des principes de légalité et de proportionnalité. Cette décision renforce la sécurité juridique et la confiance des acteurs économiques envers les régulations en vigueur.